



Conditions de travail, emplois, temps de travail, rémunérations, action sociale

Conférence Sociale : Quelles revendications porter sur l'université de Lille ?

Dans le cadre de la conférence sociale, nous souhaitons pouvoir échanger avec les collègues afin de pouvoir faire remonter vos avis et revendications :

1. Préciser votre statut

- Agent non-titulaire
- Titulaire : BIATSS, Enseignants, Enseignant-chercheur ou chercheur
- Doctorant
- Vacataire

2. Sur une échelle de 0 à 3, comment évaluez-vous globalement votre bien-être au travail ? (0=pas bien du tout, 1=moyennement bien, 2=bien, 3=très bien)

- 0 1 2 3

3. Sur une échelle de 0 à 3, comment évaluez-vous votre charge de travail ? (0=pas bien du tout, 1=moyennement bien, 2=bien, 3=très bien)

- 0 1 2 3

4. Sur une échelle de 0 à 3, comment évaluez-vous l'ambiance au sein de l'équipe ou du service en général ? (0=pas bien du tout, 1=moyennement bien, 2=bien, 3=très bien)

- 0 1 2 3

Suppression de postes BIATSS :

Sur proposition du Président de l'université, le conseil d'administration a entériné la suppression d'un poste BIATSS vacant sur deux sur 2023 et 2024. Cent dix postes seront supprimés et localisés comme suit : Agence Comptable (1+1), DGDAF (1+1), DGDFTLV (4+5), DGDIL (5+5), DGDNUM (4+3), DGDRH (3+3), DGDRI (1+1), DGDRV (2+2), DGDVU (2+3), DGS-Présidence (2+2), DIRCOM (1+0), Pôle Moulins (0+1), FaSEST (2+1), FST (6+7), IAE (2+2), INSPE (2+2), IUT (3+2), POLYTECH (1+1), UFR3S (9+9), SCD (4+4). Les directions de ces structures sont chargées de proposer un recentrage de leurs activités sur les missions prioritaires. Au niveau de l'établissement : les postes dont les missions sont jugées prioritaires concernent la scolarité, la gestion de l'offre de formation initiale, la sécurité des biens et des personnes, le fonctionnement des services de santé des étudiants et des personnels. A la CGT, nous sommes toujours opposés à ses licenciements déguisés et nous invitons les services concernés à entrer à contact avec nous !

5. Pensez-vous que votre service puisse être concerné par ces suppressions ?

Oui Non Abstention

6. Le nombre de personnels BIATSS est-il suffisant pour exercer les missions attribuées à votre service ?

Oui Non Abstention

Primes :

La CGT revendique la revalorisation immédiate et importante du point d'indice (+20%) et son indexation sur le coût de la vie, l'augmentation des primes statutaires et leur intégration dans le traitement indiciaire. Elle combat l'individualisation, toujours plus grande, des rémunérations, source d'injustices et de frustrations.

L'université bénéficie depuis 2021 d'un financement destiné à la revalorisation triennale de l'IFSE. Aucune revalorisation n'a été opérée ni en 2021, ni en 2022. Seulement 900 000 euros sur l'enveloppe annuelle de 1,4 million dévolue à cette revalorisation. La CGT revendique :

- la refonte de la cartographie sur laquelle se base le montant de la prime RIFSEEP afin de prendre en compte corps et grade ainsi de reconnaître les acquis de l'expérience sur le poste,
- l'élargissement des bénéficiaires à l'ensemble des agents contractuel-les et la convergence du montant avec celui des primes des titulaires. Actuellement seuls les agents contractuels recrutés sur des missions permanentes touchent un tiers du montant de la prime.

Pour les enseignants, la FERC Sup-CGT revendique que la revalorisation de leur prime statutaire (la PES) soit calée sur la part statuaire C1 du RIPEC des enseignants-chercheurs.

7. Bénéficiez-vous d'un régime indemnitaire ?

Oui Non Abstention

8. Si oui, êtes vous satisfait de son montant ?

Oui Non Abstention

9. Si vous êtes BIATSS, avez-vous déjà déposé un recours en vue d'obtenir une revalorisation de votre prime ?

Oui Non Abstention Non-concerné

10. S'il vous est arrivé de candidater à des campagnes de primes individuelles (RIPEC C3, prime de reconnaissance de l'engagement professionnel à destination des Enseignant.es, primes d'intéressement ...), avez-vous obtenu l'information sur les raisons du rejet de votre candidature ?

Oui Non Abstention Non-concerné

Carrières et grille salariale :

Le protocole PPCR rend impératif l'avancement minimal sur deux grades pendant une carrière. Les établissements, par leur classement des candidatures à une promotion doivent prendre en compte ce critère aussi bien pour les personnels BIATSS qu'enseignant ou enseignant-chercheur. Les recrutements sur mission permanente bénéficie de la possibilité de CDD de trois ans. La charte de gestion des personnels contractuels de l'université s'engage à « un accompagnement dans la durée de chacun de ses agents contractuels et prioritairement ceux dont les fonctions répondent à un besoin permanent, vers la titularisation ». La CGT Ulille revendique la titularisation et en attendant qu'un CDI soit proposé lors du renouvellement de ces contrats. Un agent contractuel peut bénéficier de la réévaluation de sa rémunération lors du renouvellement du contrat et à condition qu'il dispose de 3 ans d'ancienneté sous réserve de la réalisation d'un entretien professionnel et des résultats de ce dernier. Pour les recrutements sur mission permanente, l'agent contractuel évolue automatiquement sur une grille salariale en fonction de son ancienneté (moins favorable que pour les titulaires car temps de passage plus long entre deux échelons). Localement, nous demandons la révision de la grille et l'addition d'échelons supplémentaires permettant de redonner une perspective d'évolution de salaire aux personnels contractuels.

11. Si vous êtes agent titulaire, au cours de votre carrière avez-vous déjà bénéficié d'un avancement sur deux grades ?

Oui Non Abstention Non-concerné

12. Déposez-vous un dossier de candidature à tout avancement dès que vous remplissez les conditions d'éligibilité ?

Oui Non Abstention Non-concerné

13. Si vous êtes agent contractuel, avez-vous bénéficié d'une réévaluation de votre rémunération depuis les trois dernières années d'exercice sur l'université ?

Oui Non Abstention Non-concerné

Temps de travail :

La CGT revendique le passage aux 32h hebdomadaire sans perte de salaire. La FERC Sup CGT réclame la diminution du service statutaire d'enseignement à 150 heures équivalent TD pour les EC, et à 300 heures de TD pour les PRAG/PRCE/PLP.

14. Vous arrive-t-il de travailler hors des horaires de travail usuels (soir, weekend, congès) ?

Jamais Exceptionnellement Régulièrement

15. Qualifiez-vous la conciliation entre votre temps de travail et votre vie personnelle comme satisfaisante ?

Oui Non Abstention

16. S'il était accordé sur votre temps de travail, une heure hebdomadaire pour la pratique sportive et culturelle au sein de l'établissement, iriez-vous ?

Oui Non Abstention Non-concerné

Action sociale :

La pétition des personnels à l'automne 2022 reprenait la revendication de la CGT ULille d'une augmentation du budget consacré à l'action sociale afin d'atteindre 1 % de la masse salariale (soit à terme à 5M€). Pour 2023, il est de 1,7 million d'euros. Nous déplorons la politique actuelle d'externaliser des activités à un coût élevé de l'ordre de 50 000 euros annuels : mise en place d'une conciergerie, lancement d'un marché pour sous-traiter la billetterie.

17. Avez-vous déjà eu recours au service d'action sociale, SCAS : loisirs, aide sociale, service petite enfance... ?

Oui Non Abstention

18. Vous-est-il arrivé de ne pas avoir satisfaction d'une demande (faute de places disponibles ou subvention insuffisante) ?

Oui Non Abstention

19. Estimez-vous être suffisamment informés sur les activités offertes par le SCAS ?

Oui Non Abstention

Une question ou une volonté de pouvoir échanger avec la CGT, n'hésitez pas à nous contacter :

cgt@univ-lille.fr